



LA VIDÉOPROTECTION, la mise en place bientôt effective

Dans un éditorial précédent nous avons informé de la réflexion entamée en concertation avec les services de la gendarmerie nationale, en vue de prendre la décision de développer un dispositif de vidéoprotection sur le territoire de la commune.

Rappelons que, s'agissant d'un outil au service de la politique de sécurité et de prévention, la vidéoprotection a pour objectif de prévenir l'atteinte aux personnes et aux biens, d'augmenter le sentiment de sécurité des Castelnovins et des visiteurs et de sécuriser les bâtiments communaux et espaces publics exposés, en complétant la mission générale assurée aujourd'hui dans le cadre d'une collaboration étroite par la gendarmerie nationale et la police municipale.

Après avoir mené les différentes phases préalables, appel d'offre pour retenir le bureau d'aide à la maîtrise d'oeuvre, puis lancer les consultations des entreprises et enfin, après analyse des offres, retenir l'entreprise adjudicataire du marché, nous sommes aujourd'hui en mesure de démarrer les travaux. Dès la mi-mars, les premières caméras seront installées sur la route d'Avignon, à la hauteur de la police municipale, et sur la place de la Poste. Les autres suivront au fur et à mesure de l'avancée des travaux liés au génie civil et à la pose des circuits de connexion.

Au final, seront équipés les points suivants : carrefour du CD6/RD901, place des Oliviers, parking du Groupe scolaire, place du Marché aux Raisins, parking du Château et parking de l'Arbousière.



Michel PELISSIER
Adjoint au Maire



AGENDA DE MARS

1	LI BON VIVENT <i>Thé dansant</i>
7	SIDOMRA <i>Mise à disposition de composteurs</i>
	SOIREE CELTIQUE
11	LA STRADA <i>(Cinéma) Hard day</i>
13	ESCOLO <i>Vihado</i>
14	MEDIATHEQUE <i>Atelier d'écriture</i>
15	COMITE DES FETES <i>Foulée des Félibres</i>
20	MEDIATHEQUE <i>Lecture</i>
	LA MOUVANCE <i>(Théâtre) Sur le quai</i>
22	MAIRIE <i>Elections départementales 1er tour</i>
	FOYER RURAL <i>Randonnée pédestre</i>
28	AKWABA <i>Soirée M Project</i>
29	MAIRIE <i>Elections départementales 2e tour</i>
	VELO CLUB <i>Sortie cyclotouriste familiale</i>

UNE POINTE D'HUMOUR

Dites à quelqu'un qu'il y a 300 milliards d'étoiles dans l'univers et il vous croira. Dites lui que la peinture n'est pas sèche et il aura besoin de toucher pour en être sûr.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 FEVRIER

Avant d'ouvrir la séance, M. le Maire accueille Mme Alexandra Villain qui remplacera M. Laurent Trives, démissionnaire.

Autorisation d'engager des dépenses d'investissement

L'exécutif territorial peut engager et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de l'année précédente. Le conseil municipal a autorisé l'engagement et le mandatement des dépenses suivantes, imputées en section d'investissement :

Bâtiments polyvalents

Maitrise d'œuvre pour l'aménagement de la crèche : 16500 €

Pompe à chaleur à l'Arbousière : 60 000 €

Voirie

Mise en place d'un système de vidéo protection : 144 730 € TTC

Mairie

Site internet : 8000 € TTC

Copieur et système de gestion des données : 16140 € TTC

Groupe scolaire

Matériel informatique : 3600 €

Mobilier : 250 €

Médiathèque : demande de subvention pour l'espace e-cg :

La Médiathèque propose des ateliers d'initiation à l'informatique ainsi que de l'accompagnement individuel pour la prise en main d'un ordinateur ou d'un logiciel et pour la réalisation de démarches en ligne.

Ces prestations s'inscrivent dans le cadre du dispositif espace e-CG Vaucluse porté par le Conseil Général. A ce titre, la Commune peut bénéficier d'une subvention de 4 000 euros. Le Conseil a approuvé le plan de financement et autorise Monsieur le Maire à solliciter le Conseil Général pour ce dossier.

Modification du tableau des effectifs

Les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité, et il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour des avancements de grade. Le conseil municipal a décidé de créer le poste suivant : *Un poste de brigadier de police municipale à temps complet*

Le poste précédemment occupé par l'agent figurera comme non pourvus sur le tableau des effectifs et sera supprimé

après avis du comité technique paritaire. Aucun nouvel emploi n'est créé.

Instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme

Les nouvelles dispositions législatives réservent la mise à disposition des services de l'État aux communes compétentes de moins de 10 000 habitants, n'appartenant pas à un établissement public de coopération intercommunale regroupant 10 000 habitants ou plus et aux établissements publics de coopération intercommunale compétents dont la population totale est inférieure à 10 000 habitants. La commune de Châteauneuf de Gadagne comptant moins de 10 000 habitants, fait partie des communes qui, suite aux nouvelles dispositions législatives introduites par la loi du 24 mars 2014, ne pourront plus bénéficier de l'aide des services de l'Etat pour l'instruction des autorisations d'urbanisme. Les services de l'Etat continueront à apporter leur appui jusqu'au 31 mars 2015, date à laquelle la commune devra avoir trouvé une solution.

Dans cette perspective, la Communauté de Communes travaille sur l'opportunité de mutualiser ce service : ainsi les autorisations d'urbanisme des communes membres seraient instruites par un service intercommunal. Les services communaux continueraient à enregistrer les demandes, et la commune resterait compétente quant à l'attribution des autorisations du sol (ce qui signifie que celles-ci seront toujours attribuées ou refusées par le Maire et que la Commune restera également compétente quant à l'élaboration de son P.L.U).

Le conseil municipal a approuvé la convention de transition proposée par l'Etat.

Projet d'aménagement de la plaine aval du Coulon

Une enquête publique a été ouverte sur le projet d'aménagement de la plaine aval du Coulon et de la confluence Boulon-Calavon sur les communes de Cavailon et Robion au bénéfice du *Syndicat Intercommunal de Rivière du Calavon*. Cette enquête publique est préalable à : Le commissaire enquêteur a effectué une permanence dans notre commune le 20 janvier dernier et le dossier d'enquête est consultable en mairie.

Au titre de l'arrêté préfectoral prescrivant l'enquête, les conseils municipaux des communes de Cavailon, Robion, Les Taillades, Lagnes, L'Isle sur la Sorgue, Le Thor, Châteauneuf de Gadagne et Caumont sur Durance sont appelés à donner leur avis motivé sur la demande d'autorisation au titre de la loi sur l'eau dès l'ouverture de l'enquête publique.

Servitude de passage au profit d'ERDF :

Afin de raccorder les maisons du Chemin des Béringuiers, ERDF sollicite une servitude de passage sur un terrain communal. La servitude fera l'objet d'une convention et sera authentifiée, en vue de sa publication au service de la publicité foncière par acte notarié. Les frais correspondants sont à la charge d'ERDF.

ALAIN COSTANTINI NOUVEAU MAJORAL DU FELIBRIGE

C'est l'Escolo de Font-Seguquo qui a accueilli les nombreuses personnalités qui se pressaient lors de la remise, par le Capouliè, de la cigale d'or au nouveau Majoral du Félibrige, Alain Costantini.



Cette « Cigale d'Or » avait été celle de notre regretté Charles Roure, et c'est pour lui rendre hommage que l'impétrant avait choisi Châteauneuf de Gadagne pour la recevoir.



INFOS GENERALES

Pour écrire au BM

bulletinmunicipalcdg@gmail.com

Date limite de remise des articles : le 20 du mois

Numéros Utiles

Pharmacie de garde : Resogarde 3237
Médecins de garde : 04 90 23 16 16
Infirmières - Place de la Poste
DEMEURE-LAURENT 04 90 22 50 97
04 90 83 97 14 06 12 13 62 36
RABBIA-LAUTIER 06 87 55 80 14
LANZALAVI 06 84 53 62 22
Infirmières - 5, rue du Paty
PUTTI 06 29 35 63 18
GUEIT 06 68 72 36 70

Autres Numéros

Police / Gendarmerie 17
Pompiers 18
SAMU 15
SOS Amitié 05 63 54 20 20
Electricité 0 810 33 35 84
Gaz 0 810 89 39 00
Centre Antipoison 05 61 77 74 47



Jeunes lycéens
étrangers

Cherchent une famille d'accueil

De jeunes étrangers viennent en France grâce à l'association CEI-Centre Echanges Internationaux. Ils viennent passer une année scolaire, ou quelques mois au collège ou au lycée, pour apprendre le français et découvrir notre culture. Afin de compléter cette expérience, ils vivent en immersion dans une famille française pendant toute la durée du séjour.

Le CEI aide ces jeunes dans leurs démarches et s'occupe de leur trouver un hébergement au sein de familles françaises bénévoles. **Paula**, jeune colombienne âgée de 15 ans, recherche une famille à partir du mois de Septembre pour 4 mois. Elle aime les animaux et joue de la guitare basse. Elle pratique le volley-ball, le basket-ball et le football. **Tharek** est allemand et étudie le français depuis 6 ans. Il a 17 ans et pratique le violon et le piano. Il attend une famille avec impatience pour l'année scolaire 2015/2016 !

Ce séjour permet une réelle ouverture sur le monde de l'autre et constitue une expérience linguistique pour tous. « Pas besoin d'une grande maison, juste l'envie de faire partager ce que l'on vit chez soi ». A la ville comme à la campagne, les familles peuvent accueillir. Si l'expérience vous intéresse, appelez vite !

Centre Echanges Internationaux -
Anny Avier - Avignon 04.86.81.42.40 /
06.03.48.22.71

ELECTIONS DEPARTEMENTALES

Les élections départementales (ex-cantonales) se dérouleront les **22 et 29 mars**. Deux conseillers départementaux (binôme composé d'une femme et d'un homme) seront élus dans chaque canton pour 6 ans. Pour être élu au 1er tour, un binôme devra à la fois recueillir la majorité absolue des voix et le quart des électeurs inscrits, à défaut de quoi, un second tour sera organisé, auquel pourront se présenter les binômes ayant obtenu au moins 12,5% des voix.

NB. La présentation d'une pièce nationale d'identité est nécessaire pour pouvoir voter. A noter que la durée de validité de la carte nationale d'identité ayant été portée de 10 à 15 ans, les cartes d'identités sécurisées, en cours de validité au **1er janvier 2014**, sont automatiquement prolongées de 5 ans, sans aucune démarche de la part des administrés.

PERMANENCE

Dans le cadre des permanences parlementaires, **M. Jean-Claude BOUCHET**, Député-maire de Cavillon, sera en mairie le **vendredi 3 avril** à partir de 15h30, pour recevoir ceux de nos concitoyens qui le souhaiteraient.

COMMUNIQUE DE LA PREFECTURE

Grippe aviaire

Des poulets trouvés morts dans un zoo situé dans la région Nord Est du pays, conduisent à rappeler l'appel à la vigilance pour notre territoire. Le risque modéré est toujours de rigueur et notre commune est considérée comme une zone à risque particulier prioritaire :

- tous les détenteurs de volailles de la commune recensés (professionnels ou non), doivent confiner leurs volailles ;
- les rassemblement de volailles (sauf dérogation) sont interdits ;
- les professionnels détenant plus de 100 volailles ont la possibilité de demander une dérogation à l'obligation de confinement à condition d'en faire la demande à la **Direction départementale de la protection des populations (DDPP) - Vaucluse**, de faire réaliser une visite de leur élevage par un vétérinaire sanitaire.

Cité Administrative - 84000 Avignon -
04 88 17 88 00 ou ddpp@vaucluse.gouv.fr

JARDIN D'ENFANTS

Inscription pour septembre 2015

Les inscriptions sont ouvertes pour les enfants nés en 2013 qui souhaitent fréquenter le **Jardin d'Enfants** sur l'année scolaire 2015-2016.

Dossier à retirer à la structure.

Renseignements au 04 90 22 00 82

Un spectacle de désolation



La violente tempête qui a sévi début février a causé d'énormes dégâts sur la commune, déracinant de nombreux pins, notamment ceux du parc de jeux d'enfants jouxtant le stade Paul Mille. Ces pins, dont la structure racinaire est peu développée, n'ont pu résister à la vitesse du vent (137 km/h) atteinte dans notre région.

Les personnes qui ont subi des dommages (chute d'arbres, détérioration de bâtiments...) sont invitées à venir en mairie déclarer les dégâts subis, afin que la commune puisse déposer une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle. Il est nécessaire de présenter un dossier comprenant le maximum de précisions (photos, factures, déclarations aux assurances...).

SERVICE FUNERAIRE DE L'ISLE SUR LA SORGUE

La convention signée en 2009 avec le **Service Funéraire Municipal de l'Isle sur la Sorgue** permet à la population relevant de la Communauté de communes, de faire appel à ce Service, au même titre qu'aux autres entreprises de Pompes funèbres. Les Castelnovins bénéficient donc de cette possibilité.



MISE A DISPOSITION
de composteurs individuels
Samedi 7 Mars 2015

de 9 h à 13 h

au pôle de valorisation
des déchets de Vedène

INSCRIPTION OBLIGATOIRE
04 90 23 44 76 ou www.sidomra.com



Châteauneuf de Gada

Les Riches Heures de CHATEAUNEUF DE GADAGNE

LA VIE QUOTIDIENNE SOUS CHARLES FELIX DE GALEAN (1)

Après l'avènement de cet art nouveau qu'est la **Renaissance** au 16^e s., le siècle suivant sera l'une des périodes les plus riches de l'Histoire de France. On voit s'accomplir dans divers domaines de l'activité humaine des changements considérables et des modifications profondes en ce qui concerne la façon de concevoir et répartir les travaux et les plaisirs de la vie quotidienne. Même si les paysans continuent de mener une existence qui ne diffère pas des générations précédentes, d'autres voient leurs habitudes journalières et leur train de vie profondément transformés.



La première partie du 17^e siècle est favorable à la paysannerie française. En effet, la hausse des prix qui s'accomplit alors amène des changements considérables dans l'évolution agricole en améliorant très sensiblement la situation des producteurs ruraux, bien que les procédés de culture ne paraissent pas s'être améliorés. C'est l'une des périodes de prospérité et de renaissance matérielle les plus remarquables qu'ait jamais traversées la France. L'aspect de la vie agricole, au cours du siècle, a donc sensiblement varié, selon les périodes. Les mauvaises récoltes, la disette, les épidémies, la crise monétaire du milieu du siècle l'ont, à diverses reprises, sérieusement atteinte.

La vie matérielle ne fut pas trop difficile à Châteauneuf, sauf pour les quelques années où sévit la peste (1630) et les mauvaises conditions climatiques, qui atteignirent notamment la culture des oliviers. Les gelées (1630, 1659 et 1694), ainsi que des sécheresses exceptionnelles (1662 et 1669) frapperont en effet notre terroir. Les semences sont perdues, les chemins sont défoncés, et il faut emprunter et exiger des corvées pour les réparer.

On constate une hausse générale des prix, mais s'ils augmentent pour les consommateurs, ils augmentent aussi pour les producteurs et l'équilibre se maintient. Malgré donc les mauvaises années et quelques méventes, l'ensemble de la situation économique de Châteauneuf ne fut pas défavorable durant cette période. Les impôts rentrèrent facilement et le taux du principal d'entre eux - *la taille* - se tint aux chiffres les plus bas.

Même dans le cas du *vingtain*, dont la duchesse a obtenu le bénéfice, certains fruits et légumes sont exemptés : le fourrage, le bois des mûriers et des saules, les fruits des arbres isolés, l'herbe des pâtures, et même après les gelées de la fin de ce siècle, une partie des olives.

La France est principalement rurale. Les paysans et leur famille habitent dans des **maisons** construites en bois ou en boue séchée couvertes d'un toit de chaume, fait de paille et de joncs. Elles n'ont souvent qu'une seule pièce et seulement quelques petites fenêtres sans vitres, fermées par des volets en bois. Leur sol est en terre battue, le mobilier constitué de coffres, de bancs et de lits garnis

d'une paille qui sont tous partagés par plusieurs habitants du foyer. Les paysans consomment une **nourriture** peu variée : le porc, tué au début de l'hiver et conservé dans du sel, et dont le lard agrmente les repas de fête, baptêmes ou mariages. Le reste du temps, ils se nourrissent de soupes de légumes, de galettes, de bouillies d'orge, de pain gris de seigle. Le pain est la base de l'alimentation et chacun en consomme à peu près un kilo par jour. En cas de mauvaise saison, les récoltes sont insuffisantes, et les paysans souffrent la disette et parfois la famine. Le manque **d'hygiène** favorise la propagation des maladies, et la médecine n'a que peu progressé depuis Hippocrate, l'essentiel des traitements prescrits par les médecins consistant en la pratique de saignées et de purges.

Le **costume** de nos paysans doit être résistant et ne pas gêner les mouvements. Les paysans portent ainsi sur la chemise de grosse toile, une veste serrée à la taille par une ceinture. La tête est couverte d'un bonnet. L'habillement des femmes se compose d'un corsage lacé et d'une jupe noire tombant jusqu'à la cheville, des chausses et un manteau à capuchon (appelé aussi chaperon). Un bonnet de drap ou de toile tombant sur les épaules protège la tête et la nuque. Aux fils du paysan seront dévolus la conduite des animaux. L'occupation des filles consiste à nettoyer la maison, à traire les vaches et à nourrir les autres animaux. Dès le matin, le père se livre aux travaux du jardinage, visite ses herbages, surveille ses troupeaux et ses cultures.



Si le français est devenu langue officielle en 1539 par l'ordonnance du roi François I^{er}, dite ordonnance de Villers-Cotterêts (pour remplacer le latin comme langue des tribunaux et des chancelleries, et non pour remplacer les langues régionales), en province on parle de nombreux patois régionaux, et chez nous la **langue d'oc**.

La monnaie française d'alors est faite de pièces métalliques, nommée **écu** lorsqu'elle est en or. Les pièces les plus courantes sont : la **livre**, qui vaut 20 **sous**, lequel vaut 12 **deniers**.



L'éducation des enfants est principalement religieuse. Elle coûte cher et seules les familles aisées peuvent envoyer leurs enfants à l'école. L'éducation n'est pas la même pour les garçons et les filles, même si l'aspect religieux demeure. Les filles sont préparées à devenir de bonnes mères et de bonnes épouses en apprenant la couture et la cuisine. Celles des familles les plus fortunées apprennent également le latin et la musique.

Les rapports avec les autorités

Les relations entre les habitants et les autorités n'ont pas toujours été sereines. Les consuls semblent prendre le parti d'ignorer la présence des seigneurs, très fréquemment absents. Les injonctions, tant de ces derniers que du vice-légat du Pape, ne sont pas toujours

gne, village provençal

du goût de nos ancêtres, qui ne les supportaient qu'à leur corps défendant. Il se manifestait là comme une incompréhension, les rapports légitimes entre le seigneur et la communauté conduisant à une perte de contact évident, mais non pas, toutefois, à un sentiment d'animosité.

Parmi les litiges suscités par les droits féodaux, nous pouvons en relever deux : le *procès du vingtain* et l'*obligation de faire moudre les grains au moulin banal*.

Le procès intenté par le duc au sujet du **vingtain** (la 20^e partie des récoltes) va entraîner des dissensions au propre sein du Parlement, même si celui-ci continue à prétendre ne pas devoir le payer. On verra les *forains* (ceux qui ont des biens mais n'habitent pas Châteauneuf) soutenir les habitants du lieu.



Le duc tentera de reprendre sa revanche par des tracasseries : il fait planter des arbres *dans les chemins*, fait couper des haies pour entraver la circulation des charrettes. Il interdit que l'on prenne « *de la sable* » dans les chemins pour bâtir,

ou encore de faire paître dans les « *estouables* » (chaumes). Il fait saisir les fusils et interdit la chasse.

Plusieurs années plus tard, la Cour de Rome donnera raison à la communauté dans l'affaire du vingtain, mais le duc trouvera d'autres occasions de différends. C'est ainsi que les livres du cadastre - essentiels pour le calcul de l'impôt - se trouvent détenus

en 1686 par la duchesse, ce qui lui permet de s'exempter de la taille. Le Parlement parviendra à récupérer ces registres et le duc n'aura plus le droit que de les consulter « *dans la maison commune* ».

Un autre différend concernera l'**obligation de faire moudre les grains au moulin banal**, obligation qui comptait parmi les droits les plus impopulaires, en raison notamment de la rapacité des sous-ordres. Le boulanger, par exemple, demandera l'établissement d'un poids public, parce que le meunier fraudait sur le poids. Les habitants, de leur côté, se plaindront que le même meunier « *leur gaste la farine, soit par pique, soit par ignorance* ».

Les habitants auraient préféré payer le « *droit de mesurage* » pourvu qu'il leur soit permis d'aller moudre ailleurs. Mais le seigneur restera sourd à leur supplique.

On pourrait ainsi multiplier les exemples de ces différends.



Ce qui apparaît finalement c'est malgré tout, l'impartialité du viguier représentant le seigneur et la pureté des intentions des deux factions qui s'opposent au sein du Parlement : les uns évoquent les principes d'une indépendance croissante ; les autres ont peur d'engager des frais trop considérables, dans des procès interminables et à l'issue douteuse. (à suivre)

UN CONTRAT DE MARIAGE ORIGINAL

La femme est loin d'être considérée comme l'égale de l'homme. Soumise au bon vouloir de son père puis de son mari, elle peut cependant exercer une activité professionnelle, souvent pour ne pas tomber dans la misère. Les mariages sont généralement arrangés par les familles, et l'amour y est très critiqué. Il est pour beaucoup considéré comme un sentiment dangereux car "il prive l'homme de sa raison, qualité qui le place au-dessus des animaux". Il n'empêche, qu'en campagne, il n'est pas rare qu'une vie commune et des naissances précèdent le mariage.

Voici une anecdote originale relative à un mariage d'alors.

« Qu'à l'honneur et gloire de Dieu, et pour multiplication de l'humain lignage, a été traité mariage, par paroles, du honeste jeune homme Guillaume B., fils naturel et légitime d'Eusèbe B., menuisier à Châteauneuf, et de feu L. G., mariée quand vivait, d'une part, et d'autre part honeste fille Marguerite B.

... Et d'autant que, d'ancienne et honorable

coutume, la dot est constituée aux hommes de la part des femmes, pour plus facilement supporter les charges du mariage, Marguerite B. fait Guillaume B. son futur époux, vrai seigneur et maistre, son procureur légitime et irrévocable, pour jouir, demander, exiger et recouvrer de tous, ce qu'il appartiendra de posséder ».

Moulin et four banals

Les habitants du village portaient le blé au moulin du seigneur, et la mouture était réalisée contre l'abandon du 20^e de la farine. Ce moulin, mû par le courant de la Sorque, se trouvait avant le pont, à gauche en allant vers la gare.

Le four banal, lui, était situé au pied de l'actuelle tour de l'Horloge, à l'angle de la Grand'rue et de la rue des Bourgades. On y venait y faire cuire le pain, en échange de l'abandon d'un pain sur seize (ou de la contre-valeur en farine).



La tour de l'Horloge

AMISTANÇO

Au cours de l'Assemblée Générale de l'Amistanço le Président Gilles Mazzella a rendu hommage à René Clément, notre maître et ami, peintre et artiste exceptionnel, « à qui, à chaque coup de crayon et de pinceau, nous penserons toujours... »

Le Président a souhaité ses vœux à la cinquantaine de personnes présentes, et remercié M. le Maire pour l'aide précieuse apportée par la Mairie à notre association qui compte actuellement 68 peintres-adhérents.

Les rapports : moral, d'activités et financier ont été votés à l'unanimité par l'assemblée.

Composition du bureau :

Président : Gilles Mazzella, **Vice-Présidente :** Marie-France Lagier, **Secrétaire :** Mai-Thé Laguerre, **Trésorière :** Marie-Paule Baldino, **Trésorière adjointe :** Monique Leteurre.

Pour tout renseignement :
08 37 58 05 41 - 06 16 10 38 39

LA MOUVANCE

présente : **SUR LE QUAI** d'Alain Gras

Un spectacle tout public, **vendredi 20 mars** à 20h30 - Chapelle des Pénitents. Tarif 10 €

Zip et Zap sont deux clowns qui ont raté le bateau qui devait les emmener là bas, de l'autre côté de la mer où les attendent les pistes éclairées, les rires et les applaudissements. Sur le quai, ils répètent, ils répètent mais ne jouent jamais car les gens ont peur et ne veulent pas d'eux. L'intervention d'un capitaine de navire ne changera rien. Ils étaient, ils sont et ils seront toujours des clowns, ils ne savent rien faire d'autre. Et puis s'ils ne sont pas clowns ils ne savent pas qui ils sont. Ils ne seront peut-être jamais « les plus grands clowns du monde » mais qu'importe, ce sont deux êtres humains qui nous disent leurs espoirs, leurs peurs et leur fragilité, leur tendresse aussi.

A nous de les écouter avec notre cœur.

avec : Yves Sauton, Alain Gras et la voix de Paul Anrieu. Mise en scène : Christine Eckenschwiller.

LI BON VIVÈNT

Mardis 3, 17 et 31 mars : jeux de société à 15 heures, salle Anfos Tavan.

Dimanche 1^{er} mars : Thé dansant à 14h30, salle Anfos Tavan, avec « Alan Flor ». (Adhérents : 10€, non adhérents : 15€).

Scrabble : cette activité a lieu tous les lundis et vendredis, à 14h30, salle Fontségugne. Vous pouvez nous rejoindre le vendredi après-midi, il reste encore quelques places ce jour-là.

N'oubliez pas de vous inscrire pour la sortie spectacle du **samedi 18 avril** au Saint Victor à Mirabel aux Baronnies-55 € pour 45 personnes).

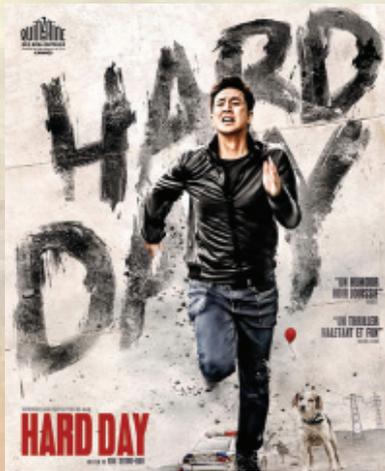
Pour tout contact :
Éliane Rolland au 06 30 63 63 54
Hervé Hugues au 06 71 52 71 96
Courriel : asslbv@laposte.net

la Strada

Samedi 11 mars, à 20h30 aux Pénitents

Hard Day

Film policier de Kim Seong-hun



En route pour assister aux funérailles de sa mère, et tandis qu'il est visé par une enquête pour corruption, le commissaire Gun-su renverse accidentellement un homme. Pour se couvrir, il décide de cacher le corps dans le cercueil de sa mère. Lorsque l'affaire est découverte, on nomme son partenaire pour mener l'enquête...

Avertissement : des scènes, des propos ou des images peuvent heurter la sensibilité des spectateurs

PATCHWORK



L'Association France Patchwork vous propose son atelier, salle Anfos Tavan, les **jeudis 5 et 19 mars, et les vendredis 13 et 27 mars**, de 14h à 17h.

Pour tous renseignements, venez nous rencontrer.

SOIREE CELTIQUE

Chateauneuf de Gadagne
Salle de l'Arbousière

SAMEDI 7 MARS

AMBIANCE PUB

ET CONCERT A PARTIR DE 19h30



Tarif : 10 € / une conso offerte

Bar & restauration sur place

Renseignements & réservations : 06 89 45 50 77
L'abus d'alcool est dangereux pour la santé. A consommer avec modération

Le samedi 7 mars venez fêter avec nous la soirée concert.
Initiation aux danses celtiques.
Ambiance « Pub Irlandais » assurée!
Bar & petite restauration sur place
Renseignements & réservations :
06 89 45 50 77

JUMELAGE AVEC PERROY

Dans le cadre du jumelage, notre commune accueillera les habitants de Perroy lors du week-end de Pentecôte, les 23, 24 et 25 mai prochains. Les personnes qui n'ont pas de correspondant et qui souhaiteraient en accueillir et participer à ce jumelage, sont priées de se faire connaître en mairie dans les meilleurs délais, afin que nous puissions rechercher des « jumeaux » dans la commune suisse.



Pour la 25^{ème} édition de la Foulée des Félibres, nous avons souhaité changer la formule habituelle que vous connaissez tous. Cette année, fini le bitume : c'est une véritable course nature qui vous attend !

Le dimanche 15 mars, venez vous éclater sur nos chemins, nos sentiers, et dans les ruelles escarpées de notre village. Deux parcours de *running* 100% Gadagne vous feront découvrir les environs pour votre plus grand plaisir : un 5 km/50 m D+, et un 13 km/270 m D+.

Les marcheurs nordiques seront également de la fête avec un parcours de 7 km/150 m D+.

Quant aux enfants, deux parcours plats sur chemin (de 975 m et 2 km) les attendent, avec un joli cadeau d'accueil et une belle médaille qui leur seront remis avec fierté à l'arrivée.

Attention ! Cette année, les inscriptions sont limitées et se font sur le site www.nikrome.com

Après l'effort, le réconfort l'apéritif offert pendant la remise des récompenses précèdera un copieux et convivial repas (cuisses de cochon grillées au feu de bois) proposé à un prix très attractif. Nous comptons bien entendu sur votre présence, mais aussi sur l'écho que vous donnerez à cette nouvelle formule de la Foulée des Félibres.

NB. Le nouveau parcours empruntant les ruelles au cœur du village, des restrictions perturberont momentanément la circulation dans le centre. Des arrêtés du Maire en préciseront les détails et les modalités.

SECOURS CATHOLIQUE

Caritas France

Besoin d'une écoute, un renseignement administratif ou social, une difficulté passagère?

Nous vous accueillons sur rendez-vous.

Téléphone **06 13 83 80 34**

L'Equipe de Châteauneuf de Gadagne

Comité des Fêtes

Gadagne en Scènes

Concert British Legend (Beatles, Stones...)
vendredi 3 avril à 21h, à l'Arbousière.



Tarif :12€ - Résa: www.billetreduc.com

FOYER RURAL LAÏQUE

Randonnée pédestre

Dimanche 22 mars : Autour du Paty –
Ferme des lamas. Rdv 9h place de la Poste
en voitures particulières.

**NB : la visite de la ferme des lamas est
payante et il faut s'inscrire à l'avance**

Contact :

Yves 04 90 22 36 83 ou 06 81 02 23 51

Danse traditionnelle

Prochains ateliers :

vendredi 13 mars, 19h-0h (19h : les
confirmés commencent / 20h : les
débutants les rejoignent). Apportez votre
pique-nique à partager.

vendredi 27 mars, 19h-0h (tous niveaux).

Renseignements auprès de Mireille au
04.90.22.04.42.



Samedi 11 Avril à l'Arbousière.

On danse, on danse, et on danse... Bonne
humeur assurée !

Toutes les infos et bulletins d'inscription au
FRL ou sur le site www.frlgadagne.fr

MÉDIATHÈQUE

Ateliers multimédia

Mercredi 18 mars de 10h30 à 12h

Acheter en sécurité sur Internet

Samedi 28 mars de 10h30 à 12h

*Sauvegarder les données de son
ordinateur*

Atelier d'écriture

Samedi 14 mars de 10h à 12h

*Dans le cadre de l'opération « Dis-moi dix
mots » 2015, Dizzylez propose aux amis
du verbe jeunes ou plus âgés (à partir
de 10 ans), aux poètes aguerris ou aux
simples curieux, de venir faire claquer
leurs langues, sonner leurs fables...et
swinguer leurs syllabes.*

Lecture

Vendredi 20 mars à 19h

*Dans le cadre du Printemps des Poètes,
le groupe de lecteurs bénévoles pernois
« les Liserons » vous invite à venir écouter
résonner les mots, les phrases issus de
divers textes de la littérature adulte et
enfantine.*

Tout public

Toutes ces manifestations sont
gratuites mais sur réservation au
04.90.22.42.50 ou par mél [bibliotheque-
chateauneufdegadagne@orange.fr](mailto:bibliotheque-chateauneufdegadagne@orange.fr)

VIE PAROISSIALE

Visite pastorale

Mgr Cattenoz, Archevêque de notre
diocèse est venu passer 2 jours dans notre
paroisse et celle de Jonquerettes pour une
visite pastorale.

Il a dialogué avec les enseignantes de l'école
privée catholique St-Charles, rencontré la
municipalité et s'est ainsi imprégné de la
vie sociale et économique de notre village.
De riches dialogues ont eu lieu ensuite
avec les catéchistes, les conseils pastoraux
et économiques, puis avec l'association
paroissiale. Une messe a été célébrée
lors d'une visite à la maison de Retraite
"les Opalines". Pour clôturer cette venue,
notre Evêque a rencontré les jeunes
catéchisés puis une messe dans notre
église a permis aux paroissiens de partager
avec nos prêtres un temps de communion
fraternelle.

Dates à retenir

Avec le 18 février, mercredi des *Cendres*,
nous sommes entrés dans le temps de
Carême pour 40 jours. N'oublions pas
les dates importantes dans notre vie de
chrétien. **Dimanche 29 mars** à 10h messe
des Rameaux ; le 2 Avril, Jeudi saint, la
Cène du Seigneur, lavement des pieds ,
Vendredi 3 à 17h15, Chemin de Croix avec
les enfants catéchisés à travers les rues du
village ; Samedi 4 à 21 h, vigile pascale et
dimanche 5 avril à 10 h, messe de Pâques.
Des informations complémentaires vous
seront données sur les panneaux et feuilles
paroissiales.

Le Régionalis.

un nouveau TER

Le nouveau Train express régional (TER)
arrivera sur les rails du réseau ferré
régional dans le courant de l'année.

Il sera mis en service, dans un premier
temps sur la ligne Marseille-Avignon puis
sur l'axe Marseille-Bollène. Il servira aussi
à transporter les voyageurs sur la ligne
Avignon-Carpentras, dont la réouverture
est prévue au printemps.

Construit par la société Alstom, ce train
baptisé **Régionalis** a été commandé par
le Conseil régional. Livré au mois de
décembre, il réalise actuellement des
essais et sert à la formation du personnel
SNCF.



SOIREE M PROJECT

La soirée M PROJECT a pour but de
récolter des fonds pour financer le voyage
scolaire de la section européenne du lycée
Benoit de l'Isle sur la Sorgue, à Milwaukee
(USA). 48 élèves doivent se rendre chez
leurs correspondants américains du 7 au
22 octobre 2015. 4 jeunes castelnovins
participent à ce projet.

Du 25 mars au 1er avril prochain 24
américains seront accueillis dans les familles
vaclusiennes, les 24 autres en mars 2016.



A AKWABA

Samedi 28 mars à 19h30 - Entrée 5 €

VELO CLUB

Peu d'informations ce mois-ci au niveau du vélo club, car la météo a réuni toutes les situations que redoutent les cyclistes. La pluie, le vent violent et même la neige ont conduit à l'annulation de deux réunions piste du SU Cavaillon. La première manche a toutefois eu lieu et le club s'est illustré dans la catégorie cadets avec la victoire de Guillot Valentin et la troisième place de Plauche Romaric. En minimes, Bedel Guillaume est troisième et Plauche Victoire deuxième des féminines.

L'école de cyclisme a, de son côté, commencé la saison à Marseille, lors du grand prix de La Marseillaise. Quelques podiums ce jour-là avec les premières places dans leur catégories respectives de Bertrand Quentin, Plauche Victoire et Guillot Julie. Les secondes places de Viniel Mathis et Imbert Eva.

Il faut aussi signaler les distinctions dont certains membres du club et le club lui-même ont été gratifiés. En effet, deux dirigeants historiques du club : Bier Alain et Roche Raymond ont été récompensés par la Jeunesse et les Sports pour leur dévouement associatif et le club a, pour sa part, reçu le diplôme d'honneur associatif de la Jeunesse et des Sports.



M. le Maire remettant la médaille à Raymond Roche

Le dimanche 29 mars aura lieu la sortie cyclotouriste familiale. Le rendez-vous est donné au plan d'eau d'Apt, pour le départ des différentes randonnées vers les monts de Vaucluse et le plateau d'Albion. Pour les plus jeunes, le groupe s'élancera sur la nouvelle voie verte d'Apt à Lumières. Si vous êtes tentés, plus d'informations seront communiquées sur le blog du club : veloclublethorgadagne.com.

Pèr lou mantèn de nosto lengo

Crese pousqué dire, qu'à l'ouro d'aro, n'i a pas un vilajoun, pas uno ciéuta, pas uno vilo en Prouvènço sènso que se ié fague de cous de lengo nosto. Alor segur, se vèi gaire de jouine pèr li segui, alor qu'an forço causo à faire pèr óuteni un mestié que ié permete de gagna sa vido.

Mai n'i en a de quantita que se ié meton tré que soun à la retirado e n'avèn un eisèmple à Castèunòu, monte avèn de mai en mai de participant à noste cous de lengo dóu dilun o bèn repeticioun de nosto couralo dóu dimècre.

Avèn tambèn d'émission de televisioun, lou dimenche sus la tresènco cadeno d'aquesto televisioun e mai d'un cop

avèn assaja, sènso resulto, de demanda i responsable d'aquesto émission, de veni pèr un cop, faire sis enregistramen dins nosto ciéuta, brès dóu Felibrige.

Aquesto ciéuta, monte s'acampavon li futur creatour d'aqueste Felibrige, pulèu qu'en Avignoun, monte poudien pas faire ço que voulien e, monte Anfos Tavan lou jardinié dóu castèu se jouinigué à n'éu.

Se saup tambèn qu'es dins aqueste castèu, que li segneur de nosto ciéuta, vendiguèron i Templié lou dre de s'istala, mai malurousamen pèr éli, li sourdat dou rèi Louvis Filipe venguèron tant lèu li cassa per s'empara de si bèn.

N'en dirai pas mai pèr encuei foro de vous counvida à veni, sèmpre mai noumbrous, parla o canta nosto lengo meirenalo.



L'émission VAQUI sur FR3

Pour le maintien de notre langue

Je crois pouvoir dire, qu'aujourd'hui, il n'y a pas un village, pas une cité, pas une ville en Provence, où l'on ne donne des cours de langue provençale. Certes, on ne voit guère de jeunes pour les suivre, puisqu'ils ont maintes choses à faire pour avoir un métier qui leur permette de gagner leur vie.

Mais ils sont nombreux ceux qui s'y mettent dès qu'ils sont à la retraite, et nous en avons l'exemple à Châteauneuf, où nous avons de plus en plus de participants aux cours de langue du lundi ou bien aux répétitions de la chorale du mercredi.

Il y a aussi des émissions de télévision, le dimanche sur la troisième chaîne, et

nous avons plus d'une fois essayé, sans résultat, de demander aux responsables de cette émission, de venir pour une fois faire leurs enregistrements dans notre cité, ber-

ceau du Félibrige.

Cette cité où les fondateurs du mouvement se rassemblaient, de préférence à Avignon, où ils ne pouvaient pas faire ce qu'ils voulaient et où, Anfos Tavan le jardinier du château se joignit à eux.

On sait aussi que ce fut dans ce château que les seigneurs de notre cité, vendirent aux Templiers le droit de s'installer mais, malheureusement pour eux, les soldats du roi Louis Philippe vinrent aussitôt les chasser pour s'emparer de leurs biens.

Je n'en dirais pas plus pour aujourd'hui, hormis de vous inviter, à venir, toujours plus nombreux, parler ou chanter, notre langue maternelle.

Pèire Courbet, de Castèunòu

ESCOLO DE FONT- SEGUGNO

Vihado Vendredi 13 Mars à 20h30 à l'Arbousière

Nous vous invitons à venir nombreux à cette soirée qui se déroule toujours dans la bonne humeur. Chants - saynètes - intermèdes - tombola. Entrée gratuite.

La soirée se terminera par la dégustation des oreillettes, des pâtisseries et du verre de l'amitié.

Distinction

L'Escolo a eu le plaisir d'être récompensée pour son aspect culturel dans le maintien de la langue provençale et des traditions, par le Comité Départemental de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement associatif, lors de son Assemblée générale le 15 Février à la salle J. Garcin au château de la Chapelle. La médaille a été remise à Pierre Courbet qui œuvre depuis tant d'années dans notre association.



Le bar-restaurant LE ROMALÉA a changé de propriétaires et rouvert le 12 janvier dernier. Il continue de proposer une cuisine traditionnelle.

Tél. 04 90 31 82 34